

## MOT DU DIRECTEUR-GERANT



### INNOVER ET IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

En adoptant depuis le 25 Janvier 2008 la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins au Sénégal le législateur prévoyait une société civile (SODAV) à la place du BSDA. Le Sénégal affichait clairement sa volonté de responsabiliser les titulaires de droits.

Le processus de création et de mise en place de la SODAV a indiqué à notre jeune société sa feuille de route qui repose sur un crédo : innover et impulser une nouvelle dynamique

La délicatesse de la mission exige le respect des normes et principes de bonne gouvernance comme le requièrent les règles professionnelles en-là matière et les recommandations de l'article 123.1 de la loi 2008 relatif au contrôle des associés.

La SODAV a entamé son adhésion aux fédérations et organisations professionnelles internationales après avoir élaboré et discuté de ses outils de gestion.

C'est ainsi que nous avons été admis à l'IFFRO au mois de Mai 2017 et comme membre provisoire de la CISAC au mois de juin de la même année. Depuis cette date, sur la base d'énormes sacrifices du Conseil, de la direction et du personnel dont il faut saluer ici l'expertise, le dévouement et l'abnégation, des paliers importants ont été franchis.

On peut à titre illustratif citer :

- La migration du BSDA vers la SODAV au niveau de la CISAC
- La mise à jour de la table société CISAC attribuant ainsi le code 25 à la SODAV
- La signature d'un nouveau contrat avec la CISAC pour l'utilisation des outils CIS
- L'utilisation des outils du CIS : IPI, WID, AV Index et l'accès au CIS-NET
- la renégociation et la signature des accords de réciprocité avec de grandes sociétés comme la SACEM, la SGAE, la SABAM, le BBDA, l'ADAGP, la SODAC, la SUISA etc.

Relativement aux espoirs et attentes, certes la SODAV n'a pas encore vécu deux ans d'activités pleines mais elle a déjà signé le registre de l'histoire de la gestion collective au Sénégal en accroissant véritablement ses revenus de perception, en répartissant des montants à échéance, en maîtrisant et en baissant les charges à un niveau jamais égalé.

Une telle prouesse lui a valu son acceptation dans la grande famille de la gestion collective en Afrique et hors du continent.

*" La SODAV désireuse de faire face au numérique, a placé les TIC au cœur de son projet « SODAV DIGITAL »: la dématérialisation des procédures d'adhésion par l'inscription en ligne, la promotion de l'E-Banking pour le paiement des redevances, la bancarisation des sociétaires pour le virement des répartitions."*

Au moment où tout le monde doutait de sa viabilité, la SODAV a relevé le défi à travers une collaboration basée sur le respect mutuel entre le Conseil d'Administration et la Direction-gérante.

Certes, le chemin est déjà bien balisé pour le plus grand honneur de notre pays, mais il reste encore des étapes à franchir pour montrer notre totale maturité et notre étiquette de pays de culture et d'Etat de Droit.

Parmi les challenges, la SODAV désireuse de faire face au numérique, a placé les TIC au cœur de son projet « SODAV DIGITAL ». Ce dernier a pour but :

- la dématérialisation de l'ensemble des procédures relatives aux adhésions par la possibilité d'une inscription en ligne,
- la promotion de l'E-Banking pour le paiement des redevances,
- la bancarisation des sociétaires (virement bancaire des répartitions) etc.
- mettre l'accent sur la perception et la maîtrise de la gestion des droits dans l'environnement numérique.

Chers associés, la communauté internationale et nos frères africains nous observent. Nous avons une responsabilité historique sur la maturation du processus. Ainsi, faisons-nous appel à tout un chacun de veiller à la consolidation des acquis et à la réussite de cette mission exaltante.

**M. Aly Bathily**

